

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
PROROGÉANT L'ACCORD COMMERCIAL DU 13 OCTOBRE 1973

I

*L'Ambassadeur du Canada au Ministre du Commerce extérieur et relations
économiques étrangères de la République populaire de Chine*

Beijing, le 3 décembre 1982

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord commercial entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine fait à Pékin le 13 octobre 1973⁽¹⁾, ainsi qu'à l'échange de notes entre nos deux gouvernements fait à Ottawa le 19 octobre 1979⁽²⁾ et portant prorogation de l'accord commercial jusqu'au 13 octobre 1982.

Ayant présents à l'esprit les récents entretiens entre nos deux gouvernements concernant la coopération commerciale et économique, j'ai l'honneur de proposer à votre Excellence que la présente note, dont les versions anglaise et française font foi, de même que votre réponse à cet effet, constituent entre nos deux gouvernements un accord qui entrera en vigueur le 13 octobre 1982, prorogéant l'accord commercial pour une nouvelle période de trois ans à partir du 13 octobre 1982, étant entendu que la durée dudit accord pourra être prorogée pour d'autres périodes de trois ans si les deux parties contractantes en conviennent au moins trois mois avant l'expiration de l'accord. Il est aussi entendu que l'accord commercial pourra être dénoncé à tout moment par l'un ou l'autre gouvernement moyennant préavis écrit de douze mois à l'autre partie.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
MICHEL GAUVIN

Son Excellence Madame Chen Muhua,
Ministre du Commerce extérieur et
relations économiques étrangères de
la République populaire de Chine.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1973 N° 31

⁽²⁾ Recueil des Traités 1979 N° 16